



Cultures Urbaines en Massif Central

L'EPICENTRE URBAIN

Espace populaire d'innovation sociale, culturelle et sportive



PROJET D'AMENAGEMENT

&

DOSSIER PARTENAIRES

Sommaire

Session Libre, présentation de l'association	P.2
L'Epicentre Urbain, présentation du projet d'équipement	P.3
Skatepark intérieur	P.6
Espace culturel	P.7
Skatepark extérieur	P.8
Budget d'investissement	P.9
Les mécénats proposés	P.10
Calendrier de réalisation	P.11
Documents annexes	P.12



PRESENTATION DE SESSION LIBRE

L'association Session Libre a été fondée en 1989. Elle s'appelait, avant modification de son nom, The Skate Country Club Aurillacois. Elle avait alors pour objet, le développement et la promotion du skateboard.

Le skateboard a grandi dans la rue. Tout comme les pratiquants qui en ont été les seuls acteurs pendant des années. Ils ont fabriqué leurs modules ou skatepark¹, créé des magazines ou *fanzines*², développé la photo et la vidéo, transmis leurs savoirs et techniques, organisé des événements autour de leurs passions, se sont organisés en association... Ils sont devenus acteurs culturels et sociaux.

Aux vues des réponses apportées par les pouvoirs publics, ces acteurs pratiquants partagent un sentiment d'incompréhension de leur pratique. Ils militent pour qu'elles ne perdent pas leurs valeurs et identité. Ils privilégient, par exemple, l'émulation plutôt que la compétition, l'échange informel plutôt que le cours payant à heure fixe, la participation et l'implication plutôt que la consommation... Le caractère engageant, libre et spontané de ces modes d'expression en constitue pour eux l'« essence » même et l'intérêt principal. Un besoin social pour la jeunesse actuelle, qu'il faut préserver et développer de façon appropriée. C'est ce que Session Libre s'est fixé comme objet en 1998, en s'ouvrant aux cultures libres dites « urbaines » tel que le roller acrobatique, le BMX³, le deejaying⁴, le graffiti ou la danse hip hop.

Depuis 1999, l'association a su développer des compétences originales et mettre en place divers types d'actions. Ces huit dernières années, nous avons assuré plus de 800 interventions sur l'ensemble du Massif Central : journées de découverte ou d'initiation, encadrement de camps, centre de loisir itinérant, démonstrations, formations, accompagnements de projets, événements... Nous avons organisé les Sessions Volcaniques durant sept années. Ces interventions ont mobilisé plus de 100 bénévoles et 30 intervenants spécialisés (BEES, BAFA, BAFD, DEFA, Doctorat...). Nous avons employé une douzaine de CDD et disposons d'un agent de développement permanent depuis septembre 2005. En novembre 2007, nous avons 161 adhérents et un Conseil d'Administration de 24 personnes. Nous sommes connus dans toute la France grâce à des parutions régulières dans les presses spécialisées en skateboard, bmx ou graffiti.

L'association participe aussi largement à la dynamique culturelle aurillacoise. Elle doit cependant trouver les solutions d'un développement local et durable afin de perdurer et poursuivre son action.

Le projet de structure l'« Epicentre Urbain » que porte l'association depuis 1998 tente de répondre aux besoins culturels et sportifs d'une nouvelle génération d'acteurs tout en leur offrant une base solide et pérenne d'innovation sociale.

Plus d'information sur www.sessionlibre.com

¹ Élément sécurisé, conçu pour la pratique du skateboard, du roller ou du vélocross acrobatique, en s'inspirant des meilleures possibilités qu'offre l'urbanisme pour ces pratiques.

² « Feuille de chou » spécialisée, à faible tirage et souvent photocopiée

³ Abréviation d'origine anglo-saxonne qui désigne le vélocross acrobatique

⁴ Pratique musicale qui utilise des platines vinyles, table de mixage, sampleurs, ordinateurs... et différentes techniques, où le Deejay interprète des morceaux en direct ou les improvise

PRESENTATION DE L'EPICENTRE URBAIN

Ce projet de structure s'inspire de l'utilisation locale des friches industrielles faite par des pratiquants de skateboard, de roller, bmx⁵, graffiti, percussion, photo... dès 1997. Il s'inspire aussi des nombreux diagnostics (Contrat Educatif Local, forums jeunesse, étude du ministère de la culture, du réseau français de recherche action sur les espaces populaires de création culturelle⁶...) qui ont confirmé le manque et le besoin de créer, en France, des espaces « jeunes » populaires de rencontre et d'expression de nouvelles pratiques culturelles.

Ce projet aura été le plus lourd en investissement pour l'association. Suite à l'intérêt qu'il suscitait, Session Libre a proposé d'ouvrir sa construction et sa conduite à un groupe. Des associations d'éducation populaire, de culture, structures d'animations, de prévention, techniciens, élus et pratiquants se sont alors rassemblés autour de ce projet. Entre 2000 et 2004 ce groupe s'est réuni une douzaine de fois, à l'initiative de la Mairie d'Aurillac ou de Session Libre mais n'a jamais pu trouver de lieu opportun à sa mise en œuvre durable.

Une période d'expérimentation a eu lieu dans les anciens hangars du marché de gros. C'est à ce moment que le lieu a été baptisé l'« Epicentre Urbain ». Les actions, qui se sont déroulées sur fond propre et autour du bénévolat, auront été la construction de modules, la rénovation du skatepark, l'aménagement du hangar : point d'accueil et d'information, affichage, coin convivial, lieu de stockage, salle de danse hip hop, lieu de création théâtrale amateur, peintures, collages, sculpture, repas, soirées musicales... Malgré l'éloignement du centre ville, ce site a accueilli grand nombre de jeunes et moins jeunes chaque jour. En quelques mois, l'endroit est devenu un haut lieu alternatif de diversité et de richesse culturelle. Outre les pratiques habituelles de l'association, le hangar a accueilli une troupe de théâtre, des groupes de rocks, d'électro, des DJs, des dessinateurs, architectes, graphistes, danseurs... Le hangar du marché de gros a été détruit au printemps 2006.

C'est au cours de l'année 2006 que ce projet a été transmis de la mairie d'Aurillac à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA). Ceci a débloqué la situation car la CABA nous a rapidement proposé de construire l'équipement sur un terrain lui appartenant : près du centre aquatique, dans le quartier de la Ponétie. Nous avons donc travaillé avec la CABA et le cabinet d'architecte responsable du projet en 2006 et 2007. Le vote communautaire définitif a eu lieu le 6 septembre 2007. Le projet comprend un hangar fermé de 612 m², une dalle goudronnée qui recevra le skatepark extérieur de 1000 m² et une piste de dirt⁷ pour le BMX de 1200 m². Le budget voté est de 850 000 €. Participent à ce financement : la Région Auvergne, la CABA, la Mairie d'Aurillac, le Conseil Général du Cantal et l'Etat.

⁵ Abréviation d'origine anglo-saxonne qui désigne le vélocross acrobatique.

⁶ <http://recherche-action.fr> ; <http://reseau.recherche-action.fr/>

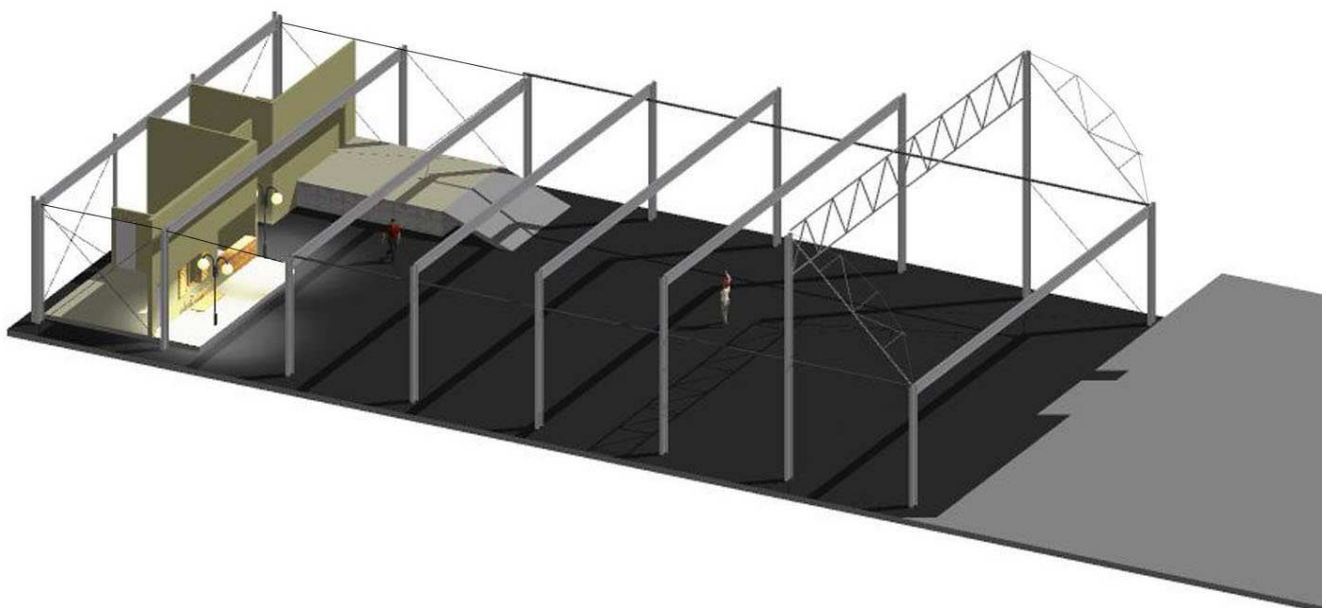
⁷ Champ de bosses destiné à la pratique du BMX, où l'on exécute des figures acrobatiques, en l'air, entre la bosse d'éjection et celle de réception.

L'aménagement de l'Epicentre Urbain nécessite des aides financières à l'investissement

Il était prévu que nous puissions utiliser une partie de l'enveloppe financière précitée pour aménager tout l'intérieur du hangar et acquérir deux modules extérieurs supplémentaires. Cependant, l'ensemble de l'enveloppe sera finalement consacré à la construction du hangar, de la dalle goudronnée, des clôtures et abords de la structure.

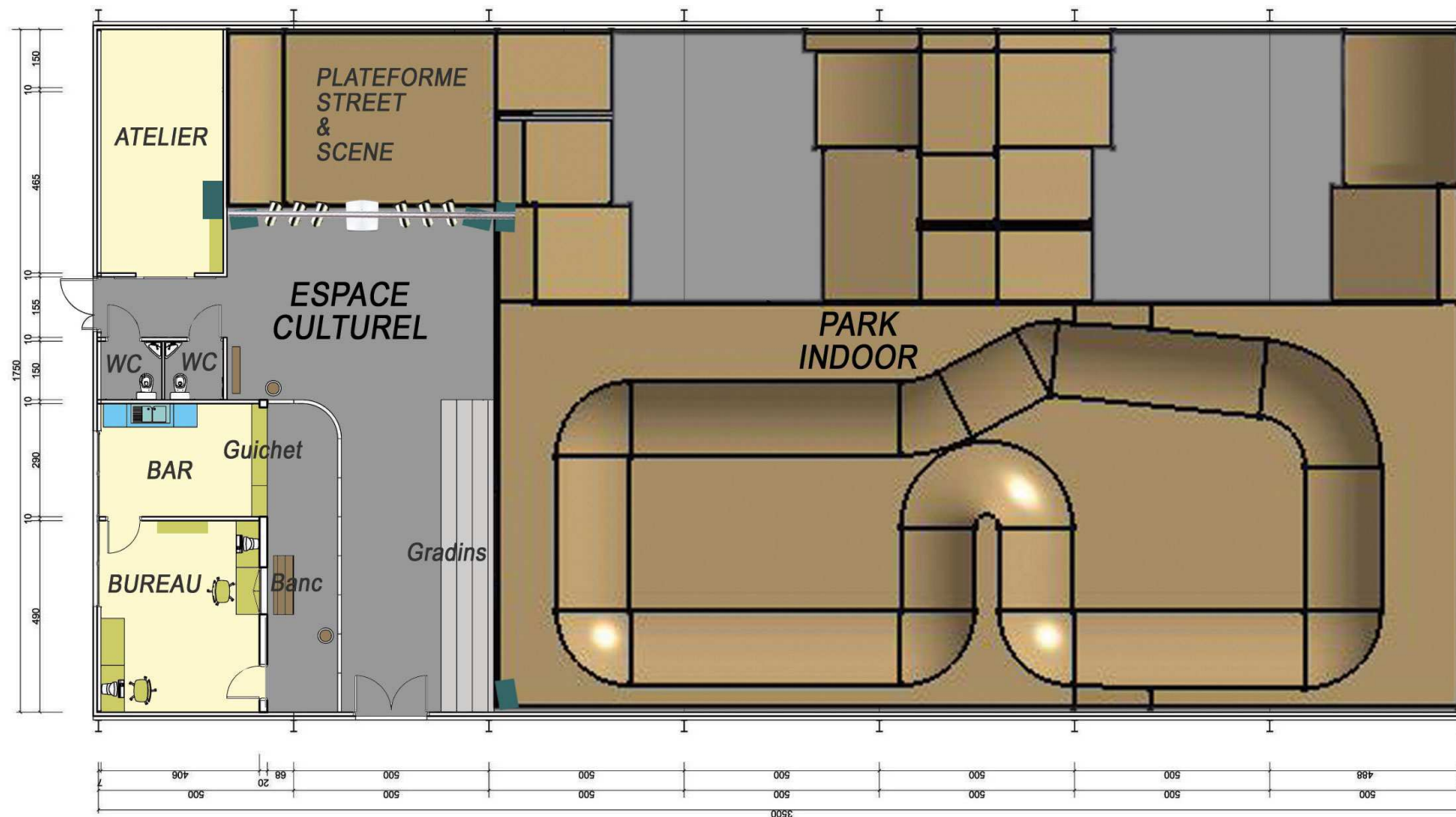


L'association n'a pas les moyens de financer l'aménagement du site.
Il lui faut donc trouver des aides pour financer la construction du park intérieur, installer l'espace culturel et acquérir deux modules extérieurs aux normes AFNOR en vigueur.



Plan du projet d'aménagement du hangar

Le hangar sera organisé en deux parties : un espace culturel de 10m x 17,50m et un espace réservé au « park indoor » de 25m x 17,50m. La grande plateforme « street » de lancement vers le park, de 7m x 4,5m, pourra aussi servir de scène orientée vers l'espace culturel.

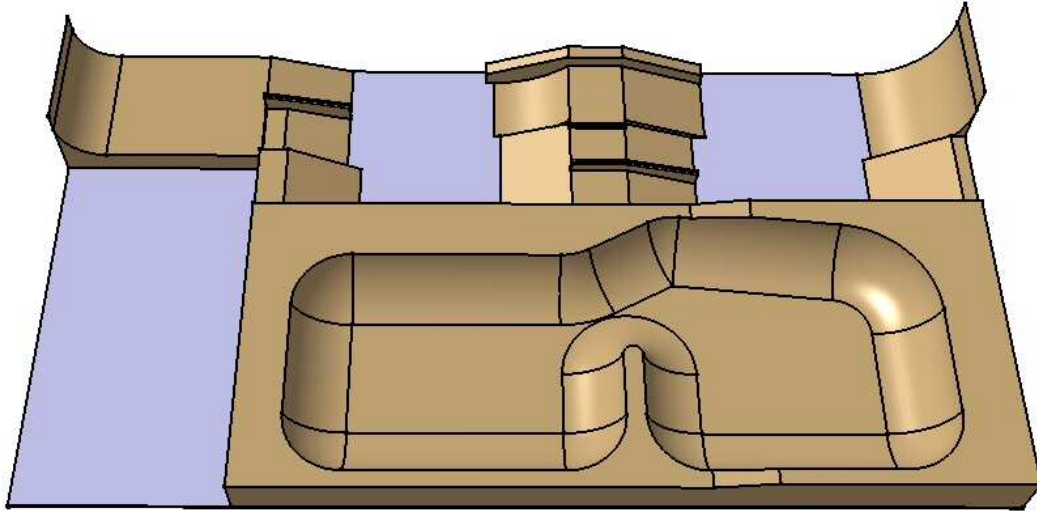


L'espace culturel reproduira l'environnement urbain. Le sol sera goudronné, la zone comprendra un trottoir et des gradins en béton. Les façades du bureau, du bar et de l'atelier rappelleront les façades extérieures d'immeuble. Nous souhaitons équiper la zone de mobilier urbain : banc public, lampadaires, poubelles, panneau d'affichage...

A l'extérieur, nous prévoyons d'installer un abribus près de l'entrée pour le public qui attend l'ouverture de la structure ou les fumeurs, un parc à vélo abrité et 8 panneaux d'affichage de 4 x 3 m sur deux façades extérieures du hangar pour limiter les risques de tags sur le bardage extérieur.

PARK INDOOR

Suite à un appel à projet du Conseil d'Administration de l'association, les adhérents de Session Libre pratiquants de skate, roller et bmx travaillent depuis début 2007 sur les plans du skatepark intérieur. Voici le plan le plus abouti à l'état actuel des travaux et consultations.



Le park indoor comprendra un « bowl » dont les hauteurs iront de celle d'une mini rampe à celle d'une « medium rampe ». Le bowl présentera des possibilités de transfert sur un « hip » et un « spine ». Il occupera un tiers de la surface.

L'aire de « street » occupera le tiers restant de la surface. La quasi-totalité des familles de modules sera présente.

Ce modèle de park est adapté aux pratiques du skateboard, du roller et du bmx. Enfin, il sera accessible et utilisable pour les débutants comme les confirmés.

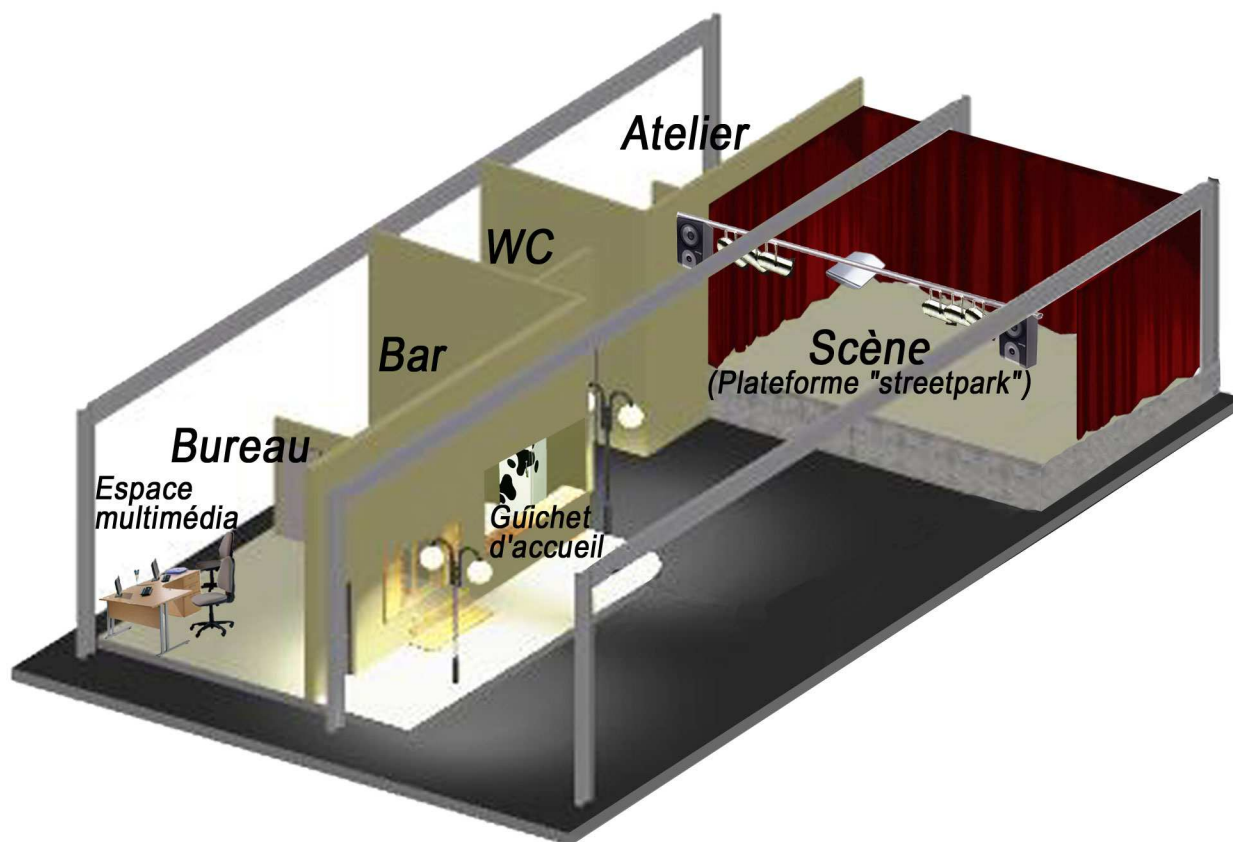
Nous prévoyons de le construire nous-même, sous la responsabilité de M Rubio, formé à la norme AFNOR S 42-501 et BEES roller skating. La durée du chantier est estimée à 3 mois.

Nous embaucherons une personne en CDD durant ces 3 mois pour cette construction. Enfin, une équipe d'une vingtaine de bénévoles participera aussi aux travaux.

Le park sera construit en bois. Les principaux matériaux utilisés seront les chevrons pour l'ossature et du contreplaqué en bouleau pour les surfaces de roulement.

ESPACE CULTUREL

Nous allons devoir acquérir du matériel supplémentaire pour équiper l'espace culturel comme illustré ci-dessous.



Matériel à acquérir :

Bureau : 2 bureaux, 2 fauteuils, un espace multimédia comprenant 1 poste de travail pour publication, matériel pour réalisation vidéo, un appareil photo numérique, 2 Webcams, une photocopieuse.

Bar : 1 armoire ventilée, 1 presse fruit, un four, un congélateur.

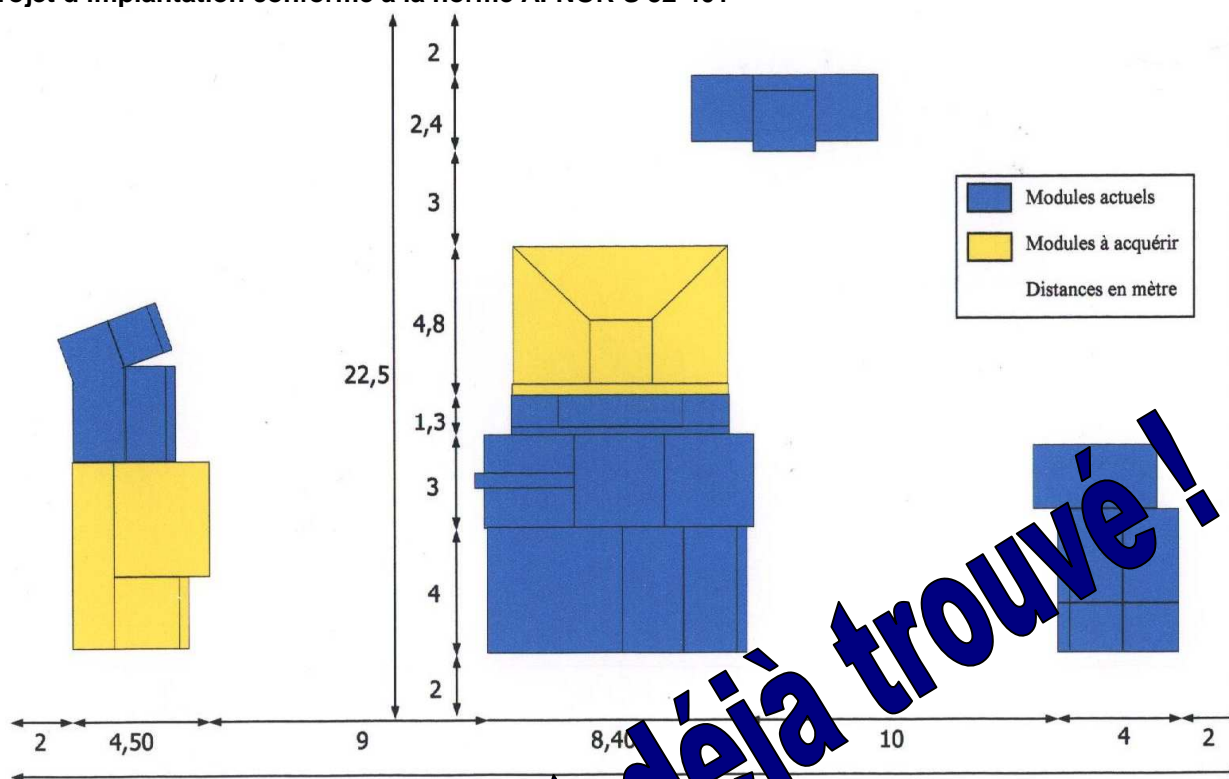
Scène de répétition et diffusion : 1 tube acier 6m, 4 enceintes, 1 vidéo projecteur, 1 ampli, 1 table de mixage, 2 platines vinyles, micros, câblages, 1 armoire, 1 chariot de transport, 6 projecteurs, 1 gradateur, 16m de rideaux noirs.

L'amplificateur sera installé dans l'atelier. Seuls la table de mixage, les platines et micros seront déplacés à l'aide du chariot quand nécessaire.

Atelier : 1 armoire de rangement.

SKATEPARK EXTERIEUR

Projet d'implantation conforme à la norme AFNOR S 52-401



Vue 3D des deux modules à acquérir (forme 3 Skatepark™)



½ Pyramide avec muret trois pans.



Lanceur 2 courbes et plan incliné subbox.



Notre park extérieur actuel (Sessions Volcaniques 2007 – modules bleus)

BUDGET PREVISIONNEL

Désignation	Montants TTC	
Skatepark indoor		23 766
Contre plaqué (8 et 10mm x 160m ² ; 18mm x 240m ²)	11 676	
Chevron (60x40 : 2500m, 50x50 : 1600m et 80x60mm : 1500m)	5 119	
Tubes acier rond ø50mm et cornières L 50x50mm	500	
Amorces acier 3mm	671	
Visserie, colle, petit outillage	2 000	
Compresseur peinture	800	
Lasure, peinture, pinceaux, white,, (560m ²)	3 000	
Espace culturel		20 581
Bureau		
2 bureaux + fauteuilles	500	
Matériel informatique montage vidéo (Firewire + disque dur)	150	
2 Webcams D-Link	200	
1 projecteur vidéo 2000 lumens + câbles VGA	460	
1 camscope numérique Canon MD 150	400	
1 appareil photo numérique	300	
2 armoires monobloc à clef 1769M150	750	
Bar		
Presse agrume + four micro onde + vaisselle,,	500	
Matériel de sonorisation		
Sono NEXO (Ampli PS10 + Sub Bass LS500 + 2 satellites PS10)	4 831	
Table de mixage Mackie Onyx 1640	1 252	
2 retours Wharfdale EVPX15 PM	758	
2 enceintes actives Audiophonie ACUTE 8 AMP 200W	398	
Platines DJ 1, Kit Numark Battlepack	500	
Micros (1 kit drum + 7 micros) + 4 pieds	1 564	
Câbles (100m XLR + 100m Neutric) + 26 prises	408	
Eclairage		
Console à mémoire 12 circuits + DMX 20m, gradateur RVE 12 circuits, 2 flight cases, 6 projecteurs PAR 64, 6 lampes PAR 64, 2 pendrillons noirs M2, 6 prolongateurs 10m, multipaire et alimentation 32A triphasé	6 340	
Divers		
Matériel pour l'activité graffiti : Echafaudage roulant 4m ; échelle articulée	370	
Tapis de danse,	300	
Casiers de rangement x 6	600	
Frais de structure et charges de personnel (3 mois de chantier prévus)		20 850
25% des frais de structure annuels	850	
Directeur de structure, 3 mois de salaire et charges	8 000	
2 employés pendant 3 mois, salaires et charges	12 000	
Total TTC		65 197

LES MECENATS PROPOSES

Nous recherchons donc des mécènes sensibles aux problématiques actuelles de jeunesse, d'éducation populaire, de culture ou de sport.

Ces mécènes s'associeront à Session Libre pour expérimenter un espace innovant de création culturelle qui tend à répondre de manière transversale aux besoins grandissant de la jeunesse actuelle.

Dans le Massif Central, il est à noter que des villes comme Tulle, Vichy ou Issoire ont déjà entamé des réflexions pour créer un espace similaire. Ce projet pilote aura donc la prétention d'inspirer et d'apporter une certaine expérience à de nombreuses communes.

Idéalement, nous recherchons des mécènes qui aient un lien avec l'identité culturelle de l'Epicentre Urbain et l'activité de Session Libre :

- Comme dans les « parks » ou structures privés, nous souhaiterions avoir le soutien de marques spécialisées du skateboard, du bmx, du graffiti, de la danse hip hop...

Nous désirons aussi innover en matière de partenariats privés en nous associant avec :

- Des équipementiers en mobilier urbain qui trouveront à l'Epicentre une vitrine dynamique et originale pour mettre en valeur leur produits,
- Des professionnels du goudron ou des structures en béton, qui participent à la construction de skatepark et « bowl » béton. Nous pouvons leur apporter notre expertise notamment concernant la conception et l'adaptabilité des équipements aux pratiques.
- Des banques ou assurances qui participent au développement local,
- Des coopératives ou marques qui proposent des produits de consommation courantes biologiques ou équitables, le partenariat pourrait s'exercer plus précisément autour du bar associatif.
- Enfin, le conseil d'administration peut étudier tout autre proposition.


Nature du mécénat recherché :

- 1- Aide financière (et/ou matérielle) à l'investissement pour le **skatepark indoor et l'atelier**,
- 2- Aide financière (et/ou matérielle) à l'investissement pour l'**espace culturel** : scène d'expression, bureau, bar, espace multimédia,
- 3- Aide financière (et/ou matérielle) à l'investissement pour l'acquisition de **deux modules supplémentaire pour le skatepark extérieur**,
- 4- Et/ou, Aide financière triennale au fonctionnement pour nous aider à lancer l'activité (création d'un emploi, programmation culturelle...)

Ce que nous proposons à nos mécènes :

- Une exonération fiscale à hauteur de 60% des dons, déductible des impôts sur les sociétés,
- La présence de leur logo dans la structure (1- skatepark indoor, 2- espace culturel, 3- park extérieur),
- Un accueil privilégié dans la structure avec mise en place d'ateliers de découverte des pratiques, mise à disposition des lieux dans des conditions à définir ensemble,
- Un droit d'utilisation des images de la structure pour la promotion de leur marque,
- Des invitations à nos événements, démonstrations professionnelles ou soirées,
- La diffusion des rapports annuels d'activités et bilans financiers,
- Invitation à l'Assemblée Générale annuelle.



Nous avons déjà le soutien de l'  UNION EUROPÉENNE en AUVERGNE pour la phase de conceptualisation de l'Epicentre Urbain.

CALENDRIER DE REALISATION

Echéances relatives à la construction de l'Epicentre Urbain :

Septembre 2007 : vote définitif de la CABA, dépôt du permis de construire.

Octobre 2007 : consultations d'une durée légale de trois mois.

Avril 2008 : début du chantier. Durée 8 à 10 mois.

Août à octobre 2008 : mise à disposition sur convention de l'Epicentre Urbain par la CABA, à Session Libre.

Hiver à automne 2008 :

Nous prévoyons de rechercher des partenaires « skatepark indoor » et « skatepark extérieur » dès cette période afin de financer la construction ou l'achat de modules. En effet, ils nous seront utiles les 7 et 8 juin 2008 pour notre événement majeur annuel : « Les Sessions Volcaniques », qui attire des professionnels de toute la France. Ces modules pourront être installés à l'Epicentre dès la fin du chantier.

Durant cette période, nous finaliserons aussi le projet de fonctionnement de la structure, son budget prévisionnel et mettrons en place les outils de communication de l'Epicentre (Site Internet, bulletin trimestriel...).

Nous rechercherons aussi des partenaires « espace culturel ».

Automne 2008 :

Nous arrêterons les plans du skatepark intérieur, de la piste pour bmx, des murs d'expression libre...
Et préparerons les commandes matérielles pour l'aménagement
Signature des conventions de partenariat.

Hiver 2008/2009 :

Nous inaugurerons la structure lors de son ouverture et mise à disposition à Session Libre par la CABA.

Nous accueillerons nos bénévoles dans un hangar « vide » afin que chacun s'implique dans les travaux d'aménagement. Nous embaucherons un animateur permanent et un menuisier en CDD de 3 mois. Nous nous organiserons en équipes selon les types de tâches à effectuer, commanderons les matériaux, installerons l'atelier et les bureaux, débuterons la construction du park indoor et finirons d'aménager l'espace culturel (bar, scène...).

Printemps 2009 :

Nous lancerons notre programmation culturelle : initiations aux skateboard, roller, bmx, graffiti, break danse, concerts, spectacles amateurs, soirées DJ, débats, expositions...

Nous finaliserons l'installation du site : bibliothèque de contribution, poste de travail accessible à nos adhérents pour l'édition d'un fanzine, les mises à jour du site Internet, le montage vidéo...

Nous rééditerons l'événement graffiti national : « The Masterpiece Challenge ». A cette occasion nous ferons décorer l'intérieur du hangar par des graffeurs de renommée internationale.

Les Sessions Volcaniques se dérouleront pour la première fois à l'Epicentre Urbain. La totalité des aménagements skatepark indoor et outdoor, piste de dirt doivent être achevés au plus tard à cette date.

Décembre 2009 :

Nous fêterons les 10 ans de Session Libre.

DOCUMENTS ANNEXES



Cultures urbaines en Massif Central



ADRESSE :

*Maison des associations
8 place de la Paix
15000 Aurillac*

TELEPHONE :

04 71 62 44 59

COURRIEL :

contact@sessionlibre.com

SITE INTERNET :

<http://www.sessionlibre.com>

EXISTENCE :

Historique :

*Association **The skate Country Club Aurillacois**
fondée le 29 janvier 1990*

Association **Session Libre**

Déclaration en préfecture :

30 novembre 1999

Journal officiel :

25 décembre 1999

AGREMENTS :

Jeunesse et Education Populaire :

JEP – 15 – 04 - 004

Sport :

15 S 583 - FFRS

Intérêt général :

En cours

EMPLOYEUR :

Code A.P.E. - N.A.F. :

926C

S.I.R.E.T. :

449 063 163 00025

Affiliation U.R.S.S.A.F. :

N°150004067010019

Affiliation A.S.S.E.D.I.C. :

N°44 00217578X 15 01

Affiliation Groupe Mornay :

N°1428480

BANQUE :

Compte bancaire :

Banque : 16806

Guichet : 04821

Compte : 27725308000

Agence : Crédit Agricole Centre France

Bureau :

Président :

Vincent Pietri, chef d'entreprise

Secrétaire :

Pierre Mercier, assistant d'éducation

Trésorier :

Marc Palpacuer, pompier professionnel

STATUTS DE SESSION LIBRE (Assemblée Générale du 6 octobre 2007)

I. OBJET ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Art. 1. -L'association « SESSION LIBRE », cultures urbaines en Massif Central, fondée en 1989, modifiée et devenue Session Libre en novembre 1999 (*Déclarée à la Préfecture du Cantal sous le numéro de dossier 2545, le 30 novembre 1999, parution au Journal officiel le 25 décembre 1999*), a pour objet principal : l'intégration sociale des pratiques culturelles urbaines dans le respect et la préservation de leurs valeurs et spécificités. Par la promotion, la formation, l'information, la découverte, l'animation, la mise en place de projets ou leurs accompagnement autour des sports et des cultures urbaines (skate, roller, bmx, DJing, graff, danse hip hop...) la participation, l'implication, l'organisation d'échanges, la socialisation, la prévention et l'exercice de la citoyenneté pour les pratiquants des cultures urbaines et la jeunesse en général.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à la maison des associations, 8 place de la Paix, 15000 AURILLAC.

Session Libre est une association loi 1901, à but non lucratif.

Art. 2. -Les moyens d'action de l'association sont : l'organisation de séances de découverte, d'initiation et de perfectionnement autour de ces pratiques, l'organisation d'évènements autour de ces cultures, la formation, l'information, le conseil concernant les arts urbains, la parution périodique d'un « fanzine », l'édition d'un site Internet (www.sessionlibre.com), la médiation entre la jeunesse, pratiquante ou affinitaire des cultures urbaines, et les institutions...

L'association met à la disposition de tous, les moyens dont elle dispose pour développer toutes activités éducatives, sociales ou récréatives liées aux sports et aux cultures Urbaines...

L'association ne poursuit aucun but lucratif. Elle est totalement indépendante d'un quelconque parti politique, totalement autonome vis à vis de ses partenaires.

Elle s'interdit toute propagande politique ou prosélytisme religieux. Elle s'inscrit dans le cadre de la république française et défend les fondements des droits de l'homme et du citoyen, des droits de l'enfant, la liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité, l'échange, la participation, l'implication, la citoyenneté, l'expression, le partage...

Art. 3. -L'association se compose de membres individuels.

Les membres individuels, doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10€ (tant que l'association ne dispose pas de structure couverte permanente), ils sont convoqués à chaque AG où ils ont droit de vote.

Les pratiquants locaux non adhérents sont aussi entendus régulièrement de façon informelle sur la place publique par les membres individuels de l'association qui rapportent leurs propos, questions, attentes en réunion du CA.

L'association garantit la liberté d'adhésion et d'expression. Toutes personnes voulant faire évoluer, apporter leur aide ou leurs idées à l'association dans un intérêt collectif sont les bienvenues.

Art. 4. - Les adhésions se prennent à partir de septembre (ici, 2007). L'adhésion donne droit aux adhérents jusqu'à la fin de l'année suivante (fin 2008). Les adhésions prises en début ou en cours d'année donnent droit jusqu'à la fin de l'année en cours.

Art. 5. -La qualité de membre se perd :

1. Par la démission.
2. Par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave par le CA, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications en réunion du CA.

II. AFFILIATIONS

Art. 6. -L'association se laisse la possibilité de s'affilier à une fédération sportive, de jeunesse, d'éducation populaire... si cela est considéré comme nécessaire ou souhaitable en AG.

III. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 7. -Le Conseil d'Administration de l'association est composé de membres élus pour un an par les personnes présentes à l'Assemblée Générale (sauf procuration). Est électeur tout adhérent individuel à jour de sa cotisation. Est éligible au CA tout adhérent individuel. Le CA élit le bureau de l'association à chaque AG et pour un an. Peut-être membre du bureau tout adhérent majeur. Le bureau comprend au minimum un président, un secrétaire et un trésorier. Les membres du CA et du bureau sont rééligibles. Le CA peut également désigner un ou plusieurs vice-présidents.

Art. 8. -Les employés permanents ne sont pas élus au CA mais, vu leurs connaissances approfondies des dossiers qu'ils gèrent au quotidien, ils y sont invités. Ils ne disposent pas de droit de vote mais ont un droit consultatif et le devoir d'exprimer leur point de vue.

Les intervenants rémunérés de l'association peuvent être invités au CA avec voix consultative mais ils ne peuvent pas participer aux votes.

Art. 9. -Le CA se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du président ou sur la demande de plusieurs membres du bureau. La présence du tiers de ces membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Art. 10. - Les dépenses sont ordonnancées par le bureau. L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le président qui jouit du plein exercice de ses droits civils.

L'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation annuelle. Les membres du CA ne peuvent recevoir de rétribution en cette qualité, ni en raison de celle de membre de bureau. Les personnes rétribuées par l'association sont admises à assister, avec voix consultative, aux réunions de l'AG et du CA.

Art. 9. -L'Assemblée générale de l'association comprend tous les membres prévus à l'article 3, à jour de leurs cotisations et âgés de 8 ans au moins. L'AG se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président ou sur la demande de plusieurs membres du bureau. Son bureau est celui du CA. Elle délibère sur les rapports relatifs à la gestion, à la situation morale et financière de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos. Vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Elle pourvoit au renouvellement des membres du CA, étudie leur accompagnement et formation, la réorganisation interne...

La participation des salariés de l'association aux organes d'administration est possible tant qu'ils n'y prennent pas une part déterminante.

Chaque adhérent a la possibilité de participer à la gestion de l'association, le rapport annuel et les comptes sont à l'entière disposition des membres de l'association.

Les associations et institutions partenaires de Session Libre disposent d'une voie consultative lors des assemblées. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

IV. MODIFICATIONS DES STATUS

Art. 10. -Les statuts ne peuvent être modifiés que lors de l'AG.

V. FORMALITES ADMINISTRATIVES ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. 11. -Le bureau doit effectuer à la préfecture les déclarations concernant :

1. Les modifications apportées aux statuts ou à l'objet.
2. Le changement de nom de l'association.
3. Le transfert du siège social.
4. Les changements survenus au sein du bureau.

Art. 12. -Le règlement intérieur est adopté par l'AG, il précise les modalités de fonctionnement et détermine les solutions à apporter aux cas particuliers non prévues aux présents statuts.

Les présents statuts ont été adoptés en AG le samedi 6 octobre 2007, sous la présidence de M. Vincent Piétri, assisté de M. Jocelyn Dos Santos Vice-président.

Le secrétaire,

Le président,

Le vice-président,

Le trésorier,

PARUTIONS AU JOURNAL OFFICIEL

15 - CANTAL
CREATION

Déclaration à la préfecture du Cantal.
THE SKATE COUNTRY-CLUB AURILLACOIS.
Objet : permettre à tous les membres de pratiquer librement leur sport et d'organiser des compétitions étant donné qu'ici il n'y a aucune organisation sportive
Siège social : 17, rue Pierre-Marty, 15000 Aurillac
Date : 29 janvier 1990.

Prix de l'exemplaire :
3,00 FF + 7,00 FF de frais d'envoi
quelqu'en soit le nombre.



Extrait certifié conforme au texte publié au Journal Officiel de la République française 'Associations' du 21 FEVRIER 1990 - no 8 -
PAR LE PRÉFET, DIRECTEUR DES JOURNAUX OFFICIELS

09999999999999999999
09999999999999999999
09999999999999999999

G. SARAZIN

Fondation du Skate Country Club Aurillacois, le 29 janvier 1990.

25 décembre 1999

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4369

de la voile ; connaissance du milieu marin ; promotion, initiation, perfectionnement ; développement de la pratique de la voile sous toutes ses formes ; prise de participation et création d'une société à but lucratif, éventuellement comme associée unique ; formation des enseignants. *Siège social* : mairie, 14780 Lion-sur-Mer. *Transféré ; nouvelle adresse* : avenue de Blagny, 14780 Lion-sur-Mer. *Date de la déclaration* : 19 novembre 1999.

499 - Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **NOUVEAU GROUPE SPORTIF DE VER-SUR-MER.** *Siège social* : résidence La Roque, 1, allée des Bleuets, 14114 Ver-sur-Mer. *Transféré ; nouvelle adresse* : mairie, place Byrd, 14114 Ver-sur-Mer. *Date de la déclaration* : 23 novembre 1999.

500 - Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. *Ancien titre* : ASSOCIATION LOCALE D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL DE NEUILLY-LA-FORET - LISON. *Nouveau titre* : ASSOCIATION LOCALE A.D.M.,R. DE NEUILLY-LA-FORET - LISON. *Siège social* : mairie, 14330 Lison. *Date de la déclaration* : 25 novembre 1999.

501 - Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **LA P'TITE OUAÏLLE.** *Siège social* : chez Mme Marteau (Fanny), 6, rue du Vaugueux, 14000 Caen. *Transféré ; nouvelle adresse* : chez Mme Gallet (Marie-Claire), chemin du Buquet, 14600 Honfleur. *Site Internet* : www.chez.com/ptiteouaille. *Date de la déclaration* : 27 novembre 1999.

502 - Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **BAGNEUX AMICALE CYCLO.** *Siège social* : chez M. Moulin (Olivier), 4, rue Maurice-Ravel, 14400 Bayeux. *Transféré ; nouvelle adresse* : M. Lafosse (Raymond), La Tuilerie, 14490 Le Tronquav.

509 - Déclaration à la préfecture du Cantal. **ACCUEIL-BOUTIQUE-CONSEIL (SIGLE : A.B.C.).** *Objet* : permettre l'achat à moindre coût pour des personnes à faibles ressources en leur apportant aide et conseils pour la gestion de leur budget. *Siège social* : au C.C.A.S., 12, rue de la Coste, 15000 Aurillac. *Date de la déclaration* : 24 novembre 1999.

510 - Déclaration à la préfecture du Cantal. **CHŒUR « SI ÇA VOUS CHANTE ».** *Objet* : développement de l'art musical par le chant choral et par ce fait, le développement de relations amicales entre choristes. Elle s'adresse aux adultes et aux adolescents. *Siège social* : chez Mme Serrière (Claire), route d'Aurillac, 15120 Montsalvy. *Date de la déclaration* : 25 novembre 1999.

511 - Déclaration à la préfecture du Cantal. **AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE SAINT-EUGENE.** *Objet* : maintenir les liens entre les anciens et aider à l'insertion des jeunes promotions. *Siège social* : Saint-Eugène, 8, rue du Cayla, 15000 Aurillac. *Date de la déclaration* : 30 novembre 1999.

Modifications

512 - Déclaration à la préfecture du Cantal. *Ancien titre* : THE SKATE COUNTRY-CLUB AURILLACOIS. *Nouveau titre* : SESSION LIBRE. *Nouvel objet* : promouvoir la pratique des sports libres tels que skate, BMX, rollers, snow-board... sur le département du Cantal par le biais de compétition, démonstration et animation ; promouvoir la culture et les spécificités de ces pratiques (musique, vidéos, photos, graphing, les professionnels, danse hi-hop...). *Siège social* : 19, rue Pierre-Marty, 15000 Aurillac. *Transféré ; nouvelle adresse* : 10, avenue des Pupilles-de-la-Nation, 15000 Aurillac. *Date de la déclaration* : 30 novembre 1999.

Le SCCA devient Session Libre, le 30 novembre 1999

participer et décider aux côtés de partenaires de tous organismes décisionnaires qui nous intéressent. *Siège social* : maison des associations, place de la Paix, 15000 Aurillac. *Date de la déclaration* : 22 août 2006.

142 - Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **BYM TENNIS**. *Objet* : mettre à disposition de ses membres adhérents un ou des salariés liés à l'association par un contrat de travail conformément aux articles L. 127-1 et suivants du code du travail ; les modalités du service rendu par l'association via ses membres adhérents font l'objet d'un règlement intérieur ; l'association n'effectue que des opérations à but non lucratif ; l'association est constituée dans le but de développer la pratique du tennis sur le secteur géographique Bert-les-Orgues, Ides, Mauriac par l'enseignement et la promotion de ce sport. *Siège social* : mairie, place Georges-Pompidou, 15200 Mauriac. *Date de la déclaration* : 28 août 2006.

143 - Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **LES TROMPES MONTAGNARDES**. *Objet* : enseignement, pratique et prestation en public de la trompe de chasse. *Siège social* : mairie, 15200 Mauriac. *Date de la déclaration* : 28 août 2006.

144 - Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **ASSOCIATION DE GESTION D'ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES ATTEINTES DE SCLÉROSE EN PLAQUES DU CANTAL (AGESEP 15)**. *Objet* : gestion du foyer d'accueil médicalisé Geneviève-Champsaur. *Siège social* : route de Condat, B.P. 6, 15400 Riom-ès-Montagnes. *Date de la déclaration* : 29 août 2006.

Modifications

145 - Déclaration à la préfecture du Cantal. *Ancien titre* : SESSION LIBRE. *Nouveau titre* : **SESSION LIBRE, CULTURES URBAINES EN MASSIF CENTRAL**. *Siège social* : 10, avenue des Pupilles-de-la-Nation, 15000 Aurillac. *Transféré* ; *nouvelle adresse* : maison des associations, 8, place de la Paix, 15000 Aurillac. *Site internet* : www.sessionlibre.com. *Courriel* : contact@sessionlibre.com. *Date de la déclaration* : 28 juillet 2006.

146 - Déclaration à la préfecture du Cantal. *Ancien titre* : REPASSAGE SERVICE « AUX P'TITS PLIS ». *Nouveau titre* : **CREATELIER**. *Nouvel objet* : service de repassage et d'entretien du linge, des activités de sous-traitance ou toute autre activité pouvant concourir à l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi ; offrir de manière habituelle ces services à la vente : couture, repassage... *Siège social* : 13, rue des Fargues, 15000 Aurillac. *Transféré* ; *nouvelle adresse* : 12, rue Paul-Doumer, 15000 Aurillac. *Courriel* : createlier15@wanadoo.fr. *Date de la déclaration* : 22 août 2006.

Dissolutions

147 - Déclaration à la préfecture du Cantal. **QUEZAC SPORTS ET LOISIRS (Q.S.L.)**. *Siège social* : salle polyvalente de Quézac, le bourg, 15600 Quézac. *Date de la déclaration* : 22 août 2006.

148 - Déclaration à la préfecture du Cantal. **CANTAL ORGANISATION**. *Siège social* : maison des associations, 8, place de la Paix, 15000 Aurillac. *Date de la déclaration* : 25 août 2006.

16 - CHARENTE

Créations

149 - Déclaration à la préfecture de la Charente. **LOOK MY DESIGN CAR**. *Objet* : regrouper des amateurs de voitures tuning pour pouvoir se rassembler lors de meetings nationaux. *Siège social* : chez Mlle Quante (Anne-Sophie), 82 bis, rue du Gond-l'Houneau, 16000 Angoulême. *Date de la déclaration* : 24 août 2006.

151 - Déclaration à la préfecture de la Charente. **API APO**. *Objet* : création, organisation et diffusion de spectacles. *Siège social* : chez M. Guillot (Antoine), 78, rue de la Corderie, 16000 Angoulême. *Date de la déclaration* : 24 août 2006.

152 - Déclaration à la préfecture de la Charente. **MASSIF DE LA TERRIERE**. *Objet* : regrouper les propriétaires, les détenteurs de droits de chasse et les habitants de la commune, ainsi que les « hors-commune » qui seraient admis, en vue du développement du gibier par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse, soit par apports des sociétaires, soit par cessions ou location ; contribuer, en fonction de ses moyens, à l'aménagement du territoire afin de préserver la faune sauvage. *Siège social* : chez M. Breuil (Jean-Louis), Nitrat, 16330 Saint-Amant-de-Boixe. *Date de la déclaration* : 24 août 2006.

153 - Déclaration à la préfecture de la Charente. **SECTION TENNIS ENTREPRISE ENSEIGNANTS DU GRAND ANGOULEME**. *Objet* : pratique du tennis. *Siège social* : chez Mme Deforge (Anne-Marie), La Croix-Giraud, La Grand-Fond, 16410 Dirac. *Date de la déclaration* : 24 août 2006.

154 - Déclaration à la préfecture de la Charente. **UNION ATHLETIQUE LA ROCHEFOUCAULD TENNIS DE TABLE**. *Objet* : promouvoir et développer la pratique du tennis de table. *Siège social* : salle Léon-Jarton, Grande Rue, 16110 La Rochefoucauld. *Date de la déclaration* : 24 août 2006.

155 - Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **LES ECURIES DE LA CHAMPAGNE**. *Objet* : organisation de concours, brocantes, lotos, randonnées, etc. ; location de poneys et chevaux sans enseignement ; pension de chevaux et de poneys ; sorties en compétitions, randonnées, CSC, etc. ; interventions de moniteurs diplômés. *Siège social* : chez Mme Berranger (Lydia), 38, impasse Saint-Fiacre, 16100 Cognac. *Date de la déclaration* : 28 août 2006.

156 - Déclaration à la préfecture de la Charente. **MORNAC TENNIS DE TABLE**. *Objet* : promouvoir la pratique du tennis de table ; l'association pourra s'affilier à différentes fédérations pour la pratique du tennis de table en compétition. *Siège social* : chez M. Deschamps (Patrick), route de Périgueux, 16410 Garat. *Date de la déclaration* : 28 août 2006.

157 - Déclaration à la préfecture de la Charente. **JEUNE AGRICULTEUR DEMAIN**. *Objet* : promouvoir le métier d'agriculteur, communiquer sur les aides à l'installation au niveau régional et assurer des formations. *Siège social* : maison de l'agriculture, Ma Campagne, Les Chaumes-de-Crage, 16021 Angoulême Cedex. *Date de la déclaration* : 29 août 2006.

Modifications

158 - Déclaration à la préfecture de la Charente. **LES GODILLOTS DE SOYAUX**. *Siège social* : 26, rue Vaucouleurs, 16800 Soyaux. *Transféré* ; *nouvelle adresse* : chez M. Leredde (François), 135, avenue du Général-de-Gaulle, 16800 Soyaux. *Date de la déclaration* : 28 août 2006.

159 - Déclaration à la préfecture de la Charente. **KARATE-DO NORD CHARENTE**. *Siège social* : chez Mlle Martinaud (Laure), rue de la Fertilière, 16240 Longré. *Transféré* ; *nouvelle adresse* : chez M. Barreau (Fabien), le bourg, 16700 Les Adjots. *Date de la déclaration* : 29 août 2006.

Dissolutions

160 - Déclaration à la préfecture de la Charente. **CONTE ET FLEURETTE**. *Siège social* : mairie, 16110 La Rochefoucauld. *Date de la déclaration* : 29 août 2006.

SITUATION ECONOMIQUE

DEPENSES	2005	2006	2007
			Prévisionnel au 10/09/07
60 achats	9 170	23 782	10 000
61 Services externes	5 878	5 760	11 088
62 Autres services externes	14 771	9 108	8 500
63 Impôts et taxes	57	51	97
64 Frais de personnel	6 401	29 068	23 207
66 Charges financières	5	22	
TOTAUX DES CHARGES	36 282	67 791	52 892
Emploi des contributions vol	15 000	28 260	30 000
TOTAUX	51 282	96 051	82 892

RECETTES	2005	2006	2007
			Prévisionnel au 10/09/07
70 Rémunération des services	18 830	13 296	20 138
74 Subventions	15 427	31 827	32 933
75 Aut. Prod. Gestion courante	4 365	4 519	7 000
76 Produits financiers	20	70	70
77 Produits exceptionnels	0	15 875	0
TOTAUX DES PRODUITS	38 642	65 587	60 141
Emploi des contributions vol	15 000	28 260	30 000
TOTAUX	53 642	93 847	90 141

RESULTAS DES EXERCICES	2 360	-2 204	7 249
-------------------------------	--------------	---------------	--------------

Précisions concernant les évolutions des comptes de résultats :

DEPENSES

- Les achats (60) qui avaient largement progressé entre 2005 et 2006 devraient diminuer de 85% entre 2006 et 2007. Le volume d'achat de 2006 s'explique par le chantier de rénovation du skatepark où près de 10 000€ de matières premières, fournitures et outillages ont été achetés.

- Une autre raison de la diminution des achats est l'augmentation de la sous-traitance générale (61). En effet, bon nombre de nos intervenants, désireux de se professionnaliser dans leur domaine ont aujourd'hui un statut de micro entreprise ou artiste indépendant (Iggy, Reso...), d'autres disposent de bourses formations non utilisées à ce jour. Les prestations facturées tendent donc à se répercuter sur les services externes plutôt que dans les achats ou les frais de personnel qui devraient diminuer entre 2006 et 2007. Ceci amène nos intervenants à une plus grande autonomie financière et simplifie la gestion pour SL, diminue la charge de travail pour Grégory...

- Les frais de fonctionnement (62) ont chuté entre 2005 et 2006 parce que nous remboursions davantage des achats avancés par les adhérents dans le cadre de leurs missions associatives. A partir de 2006, les adhérents utilisaient des chèques Session Libre pour régler leurs achats (sauf SV) ; ce qui augmente aussi la part des achats.

- Les frais de personnel ont plus que quadruplé entre 2005 et 2006. Ceci est dû à l'embauche de notre employé permanent en septembre 2005 et au chantier de rénovation du park.

- La part de bénévolat est en augmentation constante mais reste difficile à évaluer !

RECETTES

- La part de rémunération des services chute entre 2006 et 2007 car elle comprenait, en 2007, les 13 800 € versés par la mairie d'Aurillac pour rénover le skatepark (produit des activités annexes).

- Les initiations et performances (demos...) sont toujours en augmentation.

- Les subventions doublent entre 2005 et 2006. Ceci est principalement dû à l'aide régionale emploi tremplin ; la participation de 4 000 € de la CABA au MC1 et au nouveau soutien de la région aux SV. En 2007, le MC2 s'est déroulé à Clermont-Ferrand, nous n'avons pas fait appel au fond d'initiative de la mairie d'Aurillac et la DDJS Cantal n'a plus soutenu les SV mais l'aide Européenne obtenue pour le travail de fond au lancement de l'Epicentre compense cette diminution.

- Les autres produits (75) ont largement augmenté entre 2006 et 2007 grâce aux nouveaux soutiens privés (Combes, Dos Santos, Crédit Agricole) aux SV. Les donations de lots « Alternatif Shop » aux SV constituent près de 3 000 € chaque année.

- Le part de bénévolat a considérablement augmenté en 2006 et 2007, principalement grâce aux SV (staff de 32 et 42 personnes) mais aussi grâce aux cours de roller randonnée (Luc et Guillaume) qui se sont tenus toute l'année, à raison d'une fois par semaine.

RESULTATS

- Le résultat négatif de 2006 s'explique principalement par le déficit de 2 300 € des SV06. Le résultat de 2007 qui devrait être supérieur à 7 000 € n'est pas un bénéfice. Il comprend des sommes versées et provisionnées pour des actions en cours : aide FSE (3 848 €), CDVA (2 458 €), Aide emploi tremplin (1 300 € pour janvier et février 2008), bourses formation (1 100€).

- Concernant les SV07, nous devrions connaître un déficit se situant entre - 700 et - 1 700 € selon l'aide que nous versera prochainement le Conseil Général du Cantal. Il conviendrait de sortir de cette situation déficitaire (2006 et 2007) afin que notre travail tout au long de l'année ne soit pas uniquement destiné à absorber ces déficits SV !

FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE SESSION LIBRE DU 6 OCTOBRE 2007

Présents :

SL : Vincent Pietri, Pierre Mercier, Grégory Rubio, Benjamin Savel, Marc Palpacuer, Damien Cabries, Jocelyn Dos Santos, David Roubeyrie, François Boulard, Hervé Tariol, Augustin Boussagol, Kevin Fournier, Joseph Baldini, Alexandre Chauvin, Loïc Falière, Albane Bourgeois, Xavier Trin, Nicolas Guillon, Jean-Christophe Cossoul, Séverine Loisel, Fabien Roudeix, Bertrand Leheu, Stéphanie Bornes, Viviane Paris, Vincent Lipowicz, Géraud Courtillé, Edouard Lassus, Guillaume Malgouzou, Benoît Ginalhac, Benjamin Lacombe, Cédric Besse.

Invités : Bernard Laveissière (FAL Cantal), Charly Delamaide (Mairie d'Aurillac, CABA), Patrick Jouvenel (CS Cap Blanc), Frédéric Sérager (ADMD Cantal), Josy Puechbroussou et Jean Puechbroussou (Love Mi Tendeur), Sylvie Riveron (DDPJJ Cantal)

Excusés :

Jeremy Savel, Luc Geoffroy, Nordine Hantar, Michael Madrignac, Yannick Pebrel, Sylvain Leheu, Alexandra Audoin-Martin, Guillaume Longue-Épée, Olivier Gonçalvès, Philippe Scherding...

VOTES

2- Le bilan d'action 2006 est voté à l'unanimité.

3- Le budget 2006 est voté à l'unanimité.

4- Le budget prévisionnel 2007 est voté à l'unanimité.

Sylvie Riveron, DDPJJ Cantal, précise que concernant le vote du budget prévisionnel 2007, il ne s'agit pas d'un vote de forme comme suggéré dans le rapport d'activité mais d'un vote à part entière, qu'il serait bien de présenter un budget prévisionnel à part du tableau comparatif.

5- Marc Palpacuer est élu bénévole de l'année 2007 à l'unanimité.

6- L'AG vote à l'unanimité la modification de nos tarifications de prestations.

→ Nous passerons donc à une tarification à l'heure pour nos intervenants rémunérés, dans une fourchette de 25 à 30€ selon le niveau de qualification des intervenants et l'intérêt social de l'intervention. La part restant à Session Libre pour amortir les frais de fonctionnement grandissant sera de 20%.

Frédéric Sérager, de l'ADMD Cantal, pense qu'il faut différencier clairement les bénévoles défrayés des intervenants ponctuels pour lesquels un défraiement pourrait être requalifié en rémunération.

7- L'AG vote à l'unanimité le maintien des cotisations à un tarif de 10€ pour l'année 2007/2008.

8- L'AG vote à l'unanimité moins 2 abstentions, la précision du fonctionnement des cotisations et son inscription aux statuts.

→ Les adhésions se prennent à partir de septembre (ici, 2007). L'adhésion donne droit aux adhérents jusqu'à la fin de l'année suivante (fin 2008). Les adhésions prises en début ou en cours d'année donnent droit jusqu'à la fin de l'année en cours.

Les deux personnes s'étant abstenues précisent qu'elles ne trouvent pas équitable que quelqu'un prenant une adhésion fin juin, ne l'aura que pour six mois. Sylvie Riveron et Patrick Jouvenel ajoutent qu'une différenciation de tarif selon le statut des personnes serait plus équitable aussi. Marc précise qu'il ne s'agit, pour l'instant, que d'une somme de 10€. Grégory ajoute que le travail de gestion nécessaire à la surveillance et aux relances des adhésions tout au long de l'année augmenterait le temps de travail du personnel et indirectement le tarif des adhésions. Love Mi Tendeur précise qu'ils utilisent un logiciel qui facilite cette tâche, l'adhésion se prend, chez eux, à n'importe quel moment de l'année, elle donne droit pour une année complète. Ils ont des tarifs plus bas pour les étudiants ou demandeurs d'emploi. Nous proposons de maintenir ce fonctionnement pour 2007/2008 et de réfléchir à ces questions pour l'année suivante, lorsque nous aurons la gestion du futur Epicentre Urbain.

9- L'AG vote à l'unanimité la clarification du statut des employés et intervenants de l'association et son insertion aux statuts.

→ 1- Les employés permanents ne sont pas élus au CA mais, vues leurs connaissances approfondies des dossiers qu'ils gèrent au quotidien, ils y sont invités. Ils ne disposent pas de droit de vote mais ont un droit consultatif et le devoir d'exprimer leur point de vue. 2- Les intervenants rémunérés de l'association peuvent être invités au CA avec voix consultative mais ils ne peuvent participer aux votes.

INFORMATIONS AUX ADHERENTS ET PERSPECTIVES 2007/2008

Vincent Pietri appelle les adhérents à renouveler leurs cotisations. Dès la fin de l'AG, par la suite, au bureau de Session Libre ou à l'Alternatif Shop.

Nous informons nos adhérents des travaux à exécuter avant la rentrée de septembre 2008 pour préparer la prise en main de l'Epicentre. Les personnes souhaitant participer à ces travaux peuvent, dès à présent, s'inscrire sur les feuilles prévues à cet effet. La réflexion concernant le fonctionnement du futur Epicentre est ouverte aux partenaires.

- Se sont inscrits au groupe travail pour l'Épicentre : Frédéric Sérager, Jean-Christophe Cossoul, Benjamin Savel, Hervé Tariol, Albane Bourgeois, Joseph Baldini, Grégory Rubio.

Nous informons nos adhérents :

- des démarches entamées pour obtenir un agrément d'intérêt général,
- pour éditer notre premier bilan financier,
- des évolutions de poste à prévoir pour l'employé permanent dans le cadre de sa prochaine direction de structure et d'équipe,
- du bilan partagé à faire avec nos partenaires concernant les Sessions Volcaniques 2007, et de l'écriture du projet partagé des SV 2008 à faire avant fin janvier prochain,
- de l'adresse courriel ca@sessionlibre.com qui permettra aux adhérents d'interpeller le Conseil d'Administration,
- de la possibilité des adhérents qui ont une connexion Internet d'obtenir une autorisation de modérateur de notre site en en faisant la demande au CA.

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont démissionnaires du CA :

Cécile Pietri, Charlotte Cinqualbre, Agnès Gensolens, Yannick Pebrel et Cédric Besse.

Sont candidats au CA :

Vincent Pietri, Pierre Mercier, Marc Palpacuer, Damien Cabries, Jocelyn Dos Santos, François Boulard, Hervé Tariol, Joseph Baldini, Albane Bourgeois, Xavier Trin, Jean-Christophe Cossoul, Séverine Loisel, Sylvain Leheu, Viviane Paris, Vincent Lipowicz, Géraud Courtillé, Jeremy Savel, Luc Geoffroy, Nordine Hantar, Michael Madrignac, Alexandra Audoin-Martin, Guillaume Longue-Épée, Philippe Scherding.

Seront invités au CA sans droit de vote :

Grégory Rubio et David Roubeyrie.

Le nouveau Conseil d'Administration est élu à l'unanimité.

Il comprend 24 personnes. L'organisation du CA en commission et la fréquence, le jour, l'heure des réunions est à débattre lors de sa prochaine réunion, le vendredi 19 octobre, à 19 h, salle 801.

ÉLECTION DU BUREAU

- Sont élus au bureau, à l'unanimité :

Fonction	Prénom Nom	Adresse	Profession	Date de naissance
Président	Vincent PIETRI	14 rue Baldeyrou 15000 Aurillac	Chef d'entreprise	05/08/1983
Vice président	Jocelyn DOS SANTOS	38 rue de la Coste 15000 Aurillac	Assistant de direction	21/12/1979
Secrétaire	Pierre MERCIER	3 rue de la Jordanne 15000 Aurillac	Assistant d'éducation	08/07/1984
Secrétaire adjointe	Viviane PARIS	46 Bd Jean Jaurès 15000 Aurillac	Serveuse	09/12/1978
Trésorier	Marc PALPACUER	28 Avenue Milhau 15000 Aurillac	Sapeur-pompier	26/07/1967

Modifications adoptées lors de l'Assemblée Générale du samedi 6 octobre 2007. Et de la réunion du Conseil d'Administration du vendredi 19 octobre 2007, sous la présidence de M Vincent Piétri, assisté de Jocelyn Dos Santos, Vice Président.

Le Président,

Le Vice Président,

Le Secrétaire,

Le trésorier,